

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante deuxième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique: questions de développement intéressant les pays en développement sans littoral****Mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020****Note du secrétariat***Résumé*

En mai 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Le principal objectif de ce programme est d'aider ces pays à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés. Le Programme d'action d'Istanbul vise à permettre à la moitié d'entre eux de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, l'effort portant surtout sur l'accroissement de leurs capacités de production.

La seconde moitié du Programme d'action d'Istanbul sera mise en œuvre au cours des cinq premières années du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, par la résolution 71/2, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a prié la Secrétaire exécutive de continuer d'aider les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique à renforcer leurs capacités de prendre des mesures de politique générale leur permettant d'accélérer leur transformation structurelle et d'atteindre les autres objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans le programme de développement durable pour l'après-2015.

En premier lieu, le présent rapport dresse un bilan de la situation actuelle des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique pour ce qui est des principaux indicateurs macroéconomiques et de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il examine ensuite les progrès accomplis par ces pays dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, particulièrement en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Enfin, le rapport met en lumière certaines activités menées par le secrétariat pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés de la région.

La Commission souhaitera peut-être examiner l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique. Il pourrait également vouloir donner de nouvelles directives au secrétariat quant à la façon dont ce dernier peut aider les pays les moins avancés de la région, en coopération avec les partenaires de développement et d'autres organismes internationaux selon leurs mandats respectifs, à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, en particulier en vue de quitter la catégorie des pays les moins avancés.

\* E/ESCAP/72/L.1.

## I. Introduction

1. En mai 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Le principal objectif de ce programme est d'aider ces pays à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux<sup>1</sup> pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés. Le Programme d'action d'Istanbul vise à permettre à la moitié d'entre eux de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, l'effort portant surtout sur l'accroissement de leurs capacités de production.

2. Les problèmes qui se posent aux pays les moins avancés sont liés à la pauvreté et au sous-développement. Une des caractéristiques de ces pays est qu'ils comptent un grand nombre d'habitants qui n'ont pas de revenus suffisants pour répondre à leurs besoins essentiels, y compris pour l'alimentation et la nutrition, ainsi que l'accès à un logement sûr, aux soins de santé et à l'éducation. Les ressources disponibles dans ces pays sont faibles, souvent inégalement réparties et pas suffisamment mobilisées pour atteindre des niveaux satisfaisants de développement durable.

3. L'examen régional à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul s'est tenu à Siem Reap (Cambodge) du 4 au 6 mars 2015 et a été organisé conjointement par la CESAP et le Gouvernement du Cambodge. Il a abouti à l'adoption du Document final de Siem Reap-Angkor<sup>2</sup>, qui a été approuvé par la soixante et onzième session de la Commission. Cette dernière a transmis le Document final à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui se tiendra en Turquie en 2016, conformément à la résolution 71/2 de la Commission.

4. Le présent rapport dresse un bilan de la situation actuelle des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique pour ce qui est des principaux indicateurs macroéconomiques et de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il examine ensuite les progrès accomplis par ces pays dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, particulièrement en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Enfin, il met en lumière certaines activités menées par le secrétariat pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés de la région.

## II. Situation actuelle des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique

5. La section II présente certaines données macroéconomiques et des données sur la réalisation des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique.

---

<sup>1</sup> Les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique sont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Îles Salomon, Kiribati, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste, les Tuvalu et le Vanuatu.

<sup>2</sup> E/ESCAP/71/3, annexe.

## A. Croissance économique

6. Le tableau 1 montre qu'au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, soit entre 2011 et 2015, les pays les moins avancés de la région ont enregistré un taux de croissance moyen de 6,3 %. Bien que ce taux soit légèrement plus faible qu'au cours de la décennie précédente, entre 2001 et 2010, où il s'élevait à 7,2 %, il est à noter qu'entre 2011 et 2015 le taux de croissance des pays les moins avancés a été supérieur à la moyenne de l'ensemble des pays en développement de la région. En outre, le ralentissement de la croissance par rapport à la période 2006-2010 a été moindre dans les pays les moins avancés (0,9 point de pourcentage) que dans tous les pays en développement de l'Asie et du Pacifique (2,2 points de pourcentage). Dans l'ensemble, ces données montrent une amélioration des résultats des pays les moins avancés en matière de croissance, notamment par rapport à la décennie 1991-2000.

Tableau 1

### Taux de croissance annuels moyens sur cinq ans des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, 1991-2015

	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2015
<b>Pacifique</b>					
Kiribati	1,5	4,3	0,5	-0,1	2,7
Îles Salomon	6,7	-2,7	3,0	6,9	2,9
Tuvalu	3,0	6,0	-0,4	1,7	2,8
Vanuatu	4,5	2,6	0,9	5,0	1,7
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	-4,6	-5,1	13,6	9,4	5,8
Bangladesh	4,2	5,2	5,5	6,3	6,3
Bhoutan	3,8	7,0	7,9	9,5	5,3
Népal	5,2	4,8	3,5	4,5	4,0
<b>Asie du Sud-Est</b>					
Cambodge	6,5	7,1	9,3	6,7	7,2
République démocratique populaire lao	6,2	6,2	6,3	8,0	7,5
Myanmar	5,8	8,5	12,9	11,2	7,5
Timor-Leste	10,2	-3,7	29,0	10,3	2,9
<b>Économies en développement</b>	<b>6,9</b>	<b>5,8</b>	<b>7,3</b>	<b>7,6</b>	<b>5,4</b>
<b>Pays les moins avancés</b>	<b>4,2</b>	<b>4,8</b>	<b>7,6</b>	<b>7,2</b>	<b>6,3</b>

*Note:* Les chiffres du produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché en dollars des États-Unis de 2010 (aux prix de 2005) ont été utilisés comme coefficient de pondération pour calculer les taux de croissance agrégés. Lorsque les données d'un pays n'étaient pas disponibles, la pondération des autres pays a été revue à la hausse pour parvenir à un total de 100 pour cent.

## B. Inflation

7. Le tableau 2 montre qu'au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, tous les pays les moins avancés de la région affichaient des taux d'inflation inférieurs à 10 %, la moyenne s'établissant à 7,2 %. Au cours de cette période, l'inflation était plus faible pour les pays les moins avancés du Pacifique, suivis de ceux de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud. L'inflation a suivi une tendance à la baisse au Cambodge, au Myanmar et au Timor-Leste, les trois seuls pays les moins avancés ayant enregistré un taux d'inflation supérieur à 10 % entre 2001 et 2010. En moyenne, l'inflation a diminué par rapport à la période 2006-2010, bien qu'elle soit restée supérieure de 1,8 point de pourcentage à la moyenne de

l'ensemble des pays en développement de la région entre 2011 et 2015.

Tableau 2  
Taux d'inflation annuels moyens sur cinq ans des pays les moins avancés  
de la région Asie-Pacifique, 1991-2015

	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2015
<b>Pacifique</b>					
Kiribati	6,0	2,0	2,1	4,5	-0,9
Îles Salomon	11,9	10,0	8,2	10,1	5,0
Tuvalu	3,2	2,9	3,3	2,7	1,0
Vanuatu	3,7	2,2	2,5	3,3	1,4
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	..	..	..	9,5	6,1
Bangladesh	4,9	6,5	4,1	7,4	8,0
Bhoutan	11,3	8,4	-1,7	5,6	8,4
Népal	11,3	7,9	3,3	8,1	9,2
<b>Asie du Sud-Est</b>					
Cambodge	..	6,5	1,4	8,6	3,8
République démocratique populaire lao	13,9	49,7	13,7	5,2	5,7
Myanmar	25,4	27,6	22,1	17,9	5,1
Timor-Leste	..	..	..	4,9	8,7
<b>Économies en développement</b>	<b>37,3</b>	<b>18,8</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>5,4</b>
<b>Pays les moins avancés</b>	<b>9,1</b>	<b>11,3</b>	<b>6,8</b>	<b>9,0</b>	<b>7,2</b>

*Note:* Les chiffres du produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché en dollars des États-Unis de 2010 (aux prix de 2005) ont été utilisés comme coefficient de pondération pour calculer les taux de croissance agrégés. Lorsque les données d'un pays n'étaient pas disponibles, la pondération des autres pays a été revue à la hausse pour parvenir à un total de 100 pour cent.

### C. Objectifs du Millénaire pour le développement

8. Bien que l'année 2015 soit déjà passée et que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ait succédé aux objectifs du Millénaire pour le développement, il faut attendre que les données relatives aux indicateurs pour 2015 soient disponibles pour procéder à une évaluation définitive de la réalisation des objectifs du Millénaire. Les données correspondant à la période 2012-2014 sont néanmoins disponibles, et il reste pertinent de suivre la réalisation escomptée de ces indicateurs par les pays les moins avancés de la région. Un tel exercice est également important parce que le Programme 2030 demande la réalisation d'objectifs du Millénaire qui n'ont pas encore été atteints, ainsi que l'énonce le paragraphe 16:

« Nous nous engageons de nouveau à réaliser pleinement tous les objectifs du Millénaire, y compris ceux pour lesquels du retard a été pris, notamment en fournissant une aide ciblée et renforcée aux pays les moins avancés et aux autres pays en situation particulière, compte tenu des programmes d'aide les concernant. Le nouveau Programme s'inscrit dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et vise à réaliser ce que ceux-ci n'ont pas permis de faire, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. »

9. Les tableaux 3 et 4 portent sur la réalisation de certains indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement dans les 12 pays les moins avancés de la région. Les indicateurs retenus sont ceux pour lesquels ces pays disposaient d'un maximum de données. La publication intitulée *Making It Happen: Technology, Finance and Statistics for Sustainable Development in Asia and the Pacific*, parue en 2015 dans la collection *Asia-Pacific Regional Millennium Development Goals Report series*, explique la méthodologie employée pour élaborer les projections présentées dans ces tableaux.

Tableau 3

**Réalisation escomptée de certains indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement par les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique – par indicateur**

Objectif	Indicateur	Pourcentage de pays			Nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles
		À l'horizon 2015	Entre 2016 et 2030	Après 2030	
1	Pourcentage de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	60	20	20	10
2	Taux d'achèvement du cycle primaire (pour les deux sexes)	88	0	13	8
3	Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	80	10	10	10
	Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux	0	56	44	9
4	Taux de mortalité infantile	33	25	42	12
	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	42	33	25	12
5	Taux de mortalité maternelle	45	36	18	11
	Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié	11	22	67	9
	Taux d'accès aux soins prénatals (au moins une visite)	22	22	56	9
6	Taux de prévalence de la tuberculose	100	0	0	8
7	Pourcentage de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	75	17	8	12
	Pourcentage de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	25	33	42	12

*Source:* Calculs de la CESAP fondés sur la base de données des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la base de données de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités pour les indicateurs liés à la pauvreté relatifs à l'objectif du Millénaire 1. Disponibles à l'adresse <http://mdgs.un.org/> et à l'adresse <http://povertydata.worldbank.org/> (consultées le 15 avril 2015).

10. Le tableau 3 montre le pourcentage de pays les moins avancés devant atteindre les cibles fixées pour chacun des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement retenus, a) à l'horizon 2015, b) entre 2016 et 2030, et c) après 2030. Il était prévu qu'une grande partie des pays les moins avancés atteigne les cibles à l'horizon 2015 pour la prévalence de la

tuberculose (100 %), le taux d'achèvement du cycle primaire (88 %), le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (80 %) et le pourcentage de la population utilisant une source d'eau potable améliorée (75 %).

11. Les objectifs du Millénaire pour le développement qui exigent la plus grande attention sont les objectifs 4, « Réduire la mortalité infantile » et 5, « Améliorer la santé maternelle ». Pour ces objectifs, le pourcentage de pays censés atteindre les cibles fixées pour les indicateurs présentés dans le tableau à l'horizon 2015 s'élève à seulement 31 % en moyenne. En outre, le pourcentage de pays devant atteindre ces cibles au cours de la période couverte par le Programme 2030 est de 28 % seulement, tandis que les 41 % restants sont censés les atteindre après 2030. Les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement doivent immédiatement porter une attention particulière à ces objectifs, ainsi qu'à la question de l'assainissement, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

Tableau 4

**Réalisation escomptée de certains indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement par les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique – par pays**

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Pourcentage des indicateurs retenus</i>			<i>Nombre d'indicateurs pour lesquels des données sont disponibles</i>
	<i>À l'horizon 2015</i>	<i>Entre 2016 et 2030</i>	<i>Après 2030</i>	
<b>Ni pays en développement sans littoral ni petit État insulaire en développement</b>				
Bangladesh	50	17	33	12
Cambodge	67	33	0	12
Myanmar	50	25	25	12
<b>Pays en développement sans littoral</b>				
Afghanistan	18	36	45	11
Bhoutan	80	0	20	10
République démocratique populaire lao	58	25	17	12
Népal	58	25	17	12
<b>Petit État insulaire en développement</b>				
Kiribati	30	20	50	10
Îles Salomon	22	22	56	9
Timor-Leste	40	20	40	10
Tuvalu	40	40	20	5
Vanuatu	43	29	29	7

*Source:* Calculs de la CESAP fondés sur la base de données des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la base de données de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités pour les indicateurs liés à la pauvreté relatifs à l'objectif du Millénaire 1. Disponibles à l'adresse <http://mdgs.un.org/> et à l'adresse <http://povertydata.worldbank.org/> (consultées le 15 avril 2015).

*Note:* Indicateurs retenus pour les objectifs du Millénaire pour le développement 1 à 7.

12. Le tableau 4 présente le pourcentage des cibles que chaque pays est censé atteindre pour les indicateurs présentés dans le tableau 3. Les pays les moins avancés devant atteindre le plus grand nombre de cibles à l'horizon 2015 sont le Bhoutan (80 %), le Cambodge (67 %), le Népal (58 %) et la République démocratique populaire lao (58 %). En moyenne, les pays les moins avancés qui font partie des petits États insulaires en développement étaient censés atteindre un pourcentage d'indicateurs moindre que les autres à l'horizon 2015. Cependant, pour certains de ces pays, tels que les Tuvalu et le Vanuatu, le nombre d'indicateurs pour lesquels des données sont disponibles est assez faible. Il sera donc crucial de respecter l'engagement pris dans le Programme 2030, à savoir intensifier les efforts visant à renforcer les capacités statistiques des pays les moins avancés, pour pouvoir évaluer avec une plus grande précision les progrès réalisés par ces pays en vue du développement durable.

### **III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul**

13. Conformément au paragraphe 1 a) de la résolution 71/2 de la Commission, le secrétariat a soumis le Document final de Siem Reap-Angkor au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en tant que contribution à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

14. Toujours conformément à la résolution 71/2, le secrétariat continue d'aider les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, en coopération avec d'autres organismes internationaux selon leurs mandats respectifs, à renforcer leurs capacités de prendre des mesures de politique générale leur permettant d'accélérer leur transformation structurelle et d'atteindre les autres objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans le Programme 2030.

15. Le Programme d'action d'Istanbul définit 251 mesures spécifiques dans huit domaines prioritaires<sup>3</sup> et vise notamment à permettre à la moitié des pays les moins avancés du monde de répondre aux critères requis pour quitter la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2020. La section III porte sur les perspectives de reclassement des pays les moins avancés de la région.

16. Lors de son dernier examen triennal en mars 2015, le Comité des politiques de développement du Conseil économique et social a constaté que le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal et le Timor-Leste satisfaisaient aux critères de reclassement pour la première fois. Deux autres pays, les Tuvalu et le Vanuatu, avaient rempli ces critères lors de plus de deux examens triennaux consécutifs, et le Comité a déjà recommandé leur reclassement. Un septième pays parmi les moins avancés, Kiribati, a répondu aux critères pour le deuxième examen triennal consécutif. Cependant, Kiribati n'a pas fait l'objet d'une recommandation de reclassement lors de l'examen de 2015 du fait de préoccupations quant à la durabilité de son niveau de revenu national, étant donné son extrême vulnérabilité. En effet, d'après le rapport, Kiribati est le pays le plus structurellement vulnérable du monde. En résumé, puisque 7 des

<sup>3</sup> Capacité de production; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; commerce; produits de base; développement social et humain; crises multiples et nouveaux défis; mobilisation de ressources financières pour le développement et renforcement des capacités; et bonne gouvernance à tous les niveaux.

12 pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique remplissent les critères requis pour quitter la catégorie des pays les moins avancés, la région a déjà atteint l'ambitieux objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul, visant à ce que 50 % des pays les moins avancés remplissent ces critères d'ici à 2020.

17. En vue de mesurer plus précisément les progrès accomplis par les pays les moins avancés quant à l'atteinte des critères de reclassement, la CESAP a actualisé les données relatives aux trois indicateurs de reclassement – le revenu national brut (RNB) par habitant, l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique – à l'aide des dernières informations disponibles en février 2014<sup>4</sup>. Pour faciliter l'analyse, les 12 pays les moins avancés de la région ont été divisés en trois groupes: a) les pays les moins avancés qui ne sont ni des pays en développement sans littoral, ni des petits États insulaires en développement (Bangladesh, Cambodge et Myanmar); b) les pays les moins avancés qui sont également des pays en développement sans littoral (Afghanistan, Bhoutan, Népal et République démocratique populaire lao); et c) les pays les moins avancés qui sont également des petits États insulaires en développement (Îles Salomon, Kiribati, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu).

18. Les tableaux 5 à 7 présentent les dernières données disponibles relatives aux indicateurs de reclassement pour les pays les moins avancés de chacun des trois groupes de pays décrits ci-dessus. Les tableaux montrent l'écart que chaque pays doit combler pour chaque indicateur en vue d'atteindre le seuil requis pour le reclassement. Pour ce qui est du RNB par habitant et de l'indice du capital humain, dont la valeur doit être supérieure au seuil exigé pour le reclassement, l'écart est mesuré en déduisant la valeur de l'indicateur de celle du seuil, le tout divisé par la valeur du seuil. Quant à l'indice de vulnérabilité économique, qui doit atteindre une valeur plus faible que le seuil de reclassement, l'écart est égal à la valeur de l'indicateur moins celle du seuil, le tout divisé par la valeur du seuil.

Tableau 5  
**Écart entre les seuils de reclassement et les indicateurs les plus récents pour les pays les moins avancés qui ne sont ni des pays en développement sans littoral, ni des petits États insulaires en développement**

<i>Pays</i>	<i>Pourcentage</i>			<i>Critères remplis ?</i>
	<i>RNB par habitant</i>	<i>Indice du capital humain</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique</i>	
Bangladesh	20	2	Atteint	Non
Cambodge	24	Atteint	17	Non
Myanmar	4	Atteint	4	Non

*Notes:* Données disponibles en 2014. Consulter la publication *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*, à paraître, pour obtenir de plus amples informations sur les méthodes de calcul. « Atteint » signifie que pour cet indicateur, le pays a atteint ou dépassé le seuil requis pour le reclassement.

*Abréviation:* RNB, revenu national brut.

<sup>4</sup> Consulter la publication *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*, à paraître, pour obtenir de plus amples informations sur les analyses, la méthodologie et les sources utilisées pour ces données.



19. Bien qu'aucun des pays les moins avancés de la région qui ne sont ni des pays en développement sans littoral, ni des petits États insulaires en développement n'ait encore rempli les critères de reclassement, ils ont accompli des progrès considérables depuis l'examen de 2012. Les trois pays de ce groupe ont tous satisfait à au moins un critère de reclassement, et deux d'entre eux ont presque répondu au deuxième critère, d'après les dernières données disponibles (tableau 5). Le Bangladesh remplissait le critère de l'indice de vulnérabilité économique, mais il lui manquait 2 % pour répondre à celui de l'indice du capital humain. Le Myanmar satisfaisait à ce dernier critère, mais manquait de 4 % ceux du RNB par habitant et de l'indice de vulnérabilité économique. Même si le Cambodge remplissait le critère de l'indice de développement humain, en 2014 sa vulnérabilité économique était 17 % trop élevée pour remplir ce critère et il lui manquait 24 % pour satisfaire à celui du RNB par habitant. Ces constats laissent à penser que le Bangladesh et le Myanmar ont de grandes chances de remplir les critères de reclassement lors de l'examen du Comité des politiques de développement de 2018 s'ils continuent de progresser au rythme de ces dernières années.

Tableau 6

**Écart entre les seuils de reclassement et les indicateurs les plus récents pour les pays les moins avancés qui sont aussi des pays en développement sans littoral**

Pays	Pourcentage			Critères remplis ?
	RNB par habitant	Indice du capital humain	Indice de vulnérabilité économique	
Afghanistan	43	35	9	Non
Bhoutan	Atteint	Atteint	17	Oui
République démocratique populaire lao	Atteint	5	13	Non
Népal	45	Atteint	Atteint	Oui

*Notes:* Données disponibles en 2014. Consulter la publication *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*, à paraître, pour obtenir de plus amples informations sur les calculs. « Atteint » signifie que pour cet indicateur, le pays a atteint ou dépassé le seuil requis pour le reclassement.

*Abréviation:* RNB, revenu national brut.

20. En ce qui concerne les pays les moins avancés qui sont aussi des pays en développement sans littoral, le Bhoutan et le Népal ont répondu tous deux aux critères de reclassement pour la première fois lors de l'examen du Comité des politiques de développement de 2015. Le Bhoutan atteignait le seuil requis pour le reclassement s'agissant du RNB par habitant et de l'indice du capital humain mais ne parvenait pas à remplir le critère de l'indice de vulnérabilité économique (tableau 6). Le Népal satisfaisait aux critères de l'indice du capital humain et de l'indice de vulnérabilité économique mais était loin d'atteindre le seuil nécessaire pour ce qui est du RNB par habitant. La République démocratique populaire lao remplissait déjà le critère du RNB et il lui manquait seulement 5 % pour satisfaire au critère de l'indice du capital humain, ce qui semble réalisable d'ici à l'examen de 2018. Bien que l'Afghanistan soit encore loin d'atteindre les seuils requis s'agissant du RNB par habitant et de l'indice de développement humain, il a accompli des progrès remarquables vers la réalisation de ces deux indicateurs au cours de la dernière décennie.

Tableau 7  
**Écart entre les seuils de reclassement et les indicateurs les plus récents pour les pays les moins avancés qui sont aussi des petits États insulaires en développement**

Pays	Pourcentage				
	RNB par habitant	Indice du capital humain	Indice de vulnérabilité économique	Revenu uniquement	Critères remplis ?
Kiribati	Atteint	Atteint	122	Atteint	Oui
Îles Salomon	Atteint	Atteint	62	33	Oui
Timor-Leste	Atteint	11	75	Atteint	Oui
Tuvalu	Atteint	Atteint	69	Atteint	Oui
Vanuatu	Atteint	Atteint	49	Atteint	Oui

Notes: Données disponibles en 2014. Consulter la publication *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*, à paraître, pour obtenir de plus amples informations sur les calculs. « Atteint » signifie que pour cet indicateur, le pays a atteint ou dépassé le seuil requis pour le reclassement.

Abréviation: RNB, revenu national brut.

21. Tous les pays les moins avancés de la région qui sont aussi des petits États insulaires en développement remplissaient les critères requis pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés lors de l'examen triennal du Comité des politiques de développement de mars 2015 (tableau 7). Comme indiqué précédemment, les Îles Salomon et le Timor-Leste ont satisfait à ces critères pour la première fois lors de cet examen. Le Timor-Leste était admissible au reclassement sur la base du « seul critère du revenu », car le niveau de son RNB par habitant était plus de deux fois supérieur au seuil requis pour quitter la catégorie. Bien que les cinq pays apparaissant dans le tableau 7 soient admissibles au reclassement, tous se caractérisent par des indices de vulnérabilité économique très élevés. L'écart moyen enregistré par ce groupe par rapport au seuil de reclassement fixé pour l'indice de vulnérabilité économique est de 75 %, soit bien plus que les 12 % qu'affichent les cinq autres pays les moins avancés qui ne remplissent pas encore ce critère (Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Myanmar et République démocratique populaire lao).

22. Les causes de la grande vulnérabilité économique des pays les moins avancés qui sont aussi des petits États insulaires en développement feront l'objet d'un examen approfondi dans la publication *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*, à paraître prochainement. Celle-ci montre que 49 % de l'indice de vulnérabilité économique de ces pays s'expliquent par trois facteurs largement exogènes: leur faible nombre d'habitants, leur isolement géographique et la part de leur population vivant dans des zones côtières basses. Trente autres pour cent de la valeur moyenne de l'indice de vulnérabilité économique de ces pays sont liés à l'instabilité et à la concentration de leurs exportations. Bien que ces facteurs aient un rapport avec les caractéristiques géographiques de ces pays, telles que le faible nombre d'habitants et l'isolement, leur incidence peut être réduite par la mise en œuvre de politiques d'appui à la diversification des exportations, notamment en faveur de services pouvant être fournis au moyen des télécommunications.

## IV. Exemples d'activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat

23. S'appuyant sur les résolutions de la Commission et les mandats de portée mondiale, y compris la résolution 68/224 de l'Assemblée générale sur le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le secrétariat continue d'accorder la priorité aux pays les moins avancés de la région dans son programme de travail, y compris dans les domaines prioritaires définis par le Programme d'action d'Istanbul. Cet appui prend la forme d'examen régionaux et nationaux des stratégies de reclassement des pays les moins avancés, d'études techniques, d'activités de renforcement des capacités, y compris d'ateliers de formation, et d'activités de recherche présentées dans la publication annuelle intitulée *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report*. Le présent document offre un aperçu de quelques-unes des activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat pour aider les pays les moins avancés à traiter de certains aspects de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

### A. Développement des infrastructures de transport

24. Plusieurs activités ont été menées en 2015 pour aider les pays les moins avancés à réaliser l'ambition commune d'un système durable de transport et de logistique international intermodal intégré dans la région, conformément au Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016).

25. La sixième réunion du Groupe de travail sur la Route d'Asie (Séoul, République de Corée, novembre 2015), la quatrième réunion du Groupe de travail sur les réseaux du Chemin de fer transasiatique (Bangkok, Thaïlande, novembre 2015), la première réunion du Groupe de travail sur les ports secs (Bangkok, novembre 2015) et la quatrième session du Comité des transports (Bangkok, octobre 2014) ont permis aux représentants des pays les moins avancés d'évoquer ensemble leurs besoins en matière de développement des transports, ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent pour répondre à ces besoins, notamment d'un point de vue technique et financier. Ces réunions ont également donné l'occasion au secrétariat d'échanger avec les représentants des pays les moins avancés sur la manière d'adapter au mieux les activités à leurs besoins.

26. Conformément à l'engagement pris en faveur du renforcement du commerce et des investissements grâce à des couloirs de connectivité entre l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et les autres sous-régions, le secrétariat a organisé en décembre 2015 à Téhéran (République islamique d'Iran) une concertation régionale sur le renforcement de la connectivité des transports en Asie du Sud. Elle visait à plaider en faveur de politiques d'appui au renforcement de la connectivité des transports dans la région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest au moyen de couloirs de transport plus étendus.

### B. Réseau de la Route d'Asie

27. Les activités menées dans le cadre du programme de collaboration entre la CESAP et la Korea Expressway Corporation ont permis de favoriser le développement des itinéraires prioritaires de la Route d'Asie au Bangladesh et au Myanmar. Ce programme comprend aussi des activités visant à a) établir des normes pour les infrastructures de sécurité routière; b) concevoir la mise en place de systèmes de transport intelligents types; et c) élaborer des stratégies destinées à promouvoir et à faciliter l'application des normes techniques de la

Route d'Asie. Le programme vise un certain nombre de pays situés sur les itinéraires AH1 et AH6 de la Route d'Asie, y compris les pays les moins avancés ci-après, dans lesquels le nombre de décès liés aux accidents de la route pèse sur des ressources financières déjà limitées: l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao.

### **C. Réseau du Chemin de fer transasiatique**

28. Le développement du Chemin de fer transasiatique continue de profiter aux pays les moins avancés en améliorant la connectivité et en facilitant les échanges commerciaux avec leurs voisins développés. Dans la sous-région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les projets de liaison ferroviaire reliant la Chine au Myanmar et à la République démocratique populaire lao sont en bonne voie. Les avantages que présente une meilleure connectivité pour ces pays ont fait l'objet de discussions avec des responsables des transports ferroviaires du Bangladesh, du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao lors d'un séminaire organisé par le secrétariat et l'Union internationale des chemins de fer sur la facilitation des transports ferroviaires qui s'est tenu à Bangkok en décembre 2015.

29. En outre, le Gouvernement afghan a officiellement adhéré au projet de Chemin de fer transasiatique en demandant que son plan national de développement ferroviaire figure sur la carte du réseau du Chemin de fer transasiatique, première étape avant de devenir partie à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique. Cette initiative facilite l'adoption d'une approche coordonnée avec les pays voisins pour l'établissement de liaisons ferroviaires avec les ports de la République islamique d'Iran et du Pakistan.

### **D. Ports secs**

30. Pour favoriser la croissance économique dans les pays les moins avancés en facilitant leur accès aux infrastructures et aux services de transport, le secrétariat a conscience qu'il convient d'intégrer les modes de transport et de favoriser la création de systèmes logistiques efficaces dans la région. Il travaille à concrétiser l'ambition d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré. À cette fin, il collabore avec les pays membres pour développer un réseau de ports secs qui permettra de renforcer l'intégration des réseaux d'infrastructure et d'accroître l'efficacité des transports dans la région. En coopération avec le Bureau des affaires juridiques du Siège à New York, le secrétariat a aidé les pays membres à élaborer et à négocier l'Accord intergouvernemental sur les ports secs.

31. Depuis la signature de l'Accord par les Gouvernements du Cambodge, du Myanmar, du Népal et de la République démocratique populaire lao, le secrétariat travaille en étroite collaboration avec les pays membres pour faire en sorte que l'Accord entre en vigueur dans les meilleurs délais. Comme il est prévu dans l'Accord, le secrétariat a organisé la première réunion du Groupe de travail sur les ports secs à Bangkok en novembre 2015. La réunion a permis aux délégations du Bangladesh, du Bhoutan, du Myanmar, du Népal et de la République démocratique populaire lao d'informer le secrétariat des projets qu'ils mettaient en œuvre ou qu'ils envisageaient de mener dans leurs pays en vue de développer davantage ou de mettre en service leurs ports secs et d'exposer les difficultés auxquelles ils se trouvaient confrontés pour ce faire. Compte tenu de ces difficultés, le secrétariat a organisé en 2015 une série de missions dans certains pays membres ayant aménagé des ports secs avec succès. Il a recensé leurs expériences dans un rapport destiné à aider les pays

les moins avancés à appliquer les meilleures pratiques de planification et d'élaboration de politiques dans le domaine du développement des ports secs.

#### **E. Facilitation des transports et logistique**

32. L'un des grands obstacles à la connectivité des transports dans la région est l'insuffisante mise en application des divers accords de facilitation des transports. En vue d'aider les responsables publics à concrétiser ces accords, le secrétariat a mis au point quatre modèles de facilitation des transports: a) le modèle de transport transfrontalier sécurisé permettant un suivi des véhicules à l'aide de nouvelles technologies; b) le modèle de transport transfrontalier efficace, qui met à profit les progrès réalisés dans l'industrie du camionnage pour surmonter les barrières non physiques; c) le modèle sur les contrôles intégrés aux frontières, qui aide à rationaliser les flux d'information et les installations aux frontières; et d) la méthode temps/coût-distance, qui permet de repérer les goulets d'étranglement dans les couloirs de transport. Une série d'ateliers doit se tenir dans les pays les moins avancés, avec la participation des principales parties prenantes, sur l'application concrète de ces modèles en vue de promouvoir des transports routiers internationaux sans entrave, favorisant la coopération et l'intégration régionales. Un atelier national s'est tenu au Myanmar le 3 mars 2016.

#### **F. Transports durables**

33. Le secrétariat a continué de collaborer avec les États membres à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques relatives aux transports durables et inclusifs, notamment de systèmes de transport urbain durable et inclusif dans les grandes villes et les villes secondaires. Les principales activités menées dans ce cadre, y compris les séminaires régionaux et sous-régionaux et les ateliers nationaux, ont mis l'accent sur la mise en commun des politiques innovantes et des interventions réussies dans la région. Les séminaires régionaux et sous-régionaux et les ateliers nationaux ont également permis d'encourager l'action publique et de diffuser des connaissances dans les domaines des transports durables et inclusifs, des transports urbains et ruraux, de l'incidence des changements climatiques sur les transports, ainsi que sur les différentes politiques envisageables pour développer des infrastructures de transport résilientes aux catastrophes et adaptées aux changements climatiques. Une consultation nationale des parties prenantes et un atelier de renforcement des capacités sur l'élaboration de politiques de transport durable et inclusif se sont tenus à Thimphou (Bhoutan) les 9 et 10 avril 2015.

34. Le Séminaire sous-régional sur le développement de transports durables et inclusifs s'est tenu à Almaty (Kazakhstan) les 17 et 18 septembre 2015. De hauts responsables des transports et des représentants des villes de tous les pays les moins avancés de l'Asie centrale ainsi que la Mongolie ont participé à ce séminaire, qui leur a été utile. En outre, le Séminaire régional sur les transports sûrs, adaptés aux changements climatiques et résilients aux catastrophes pour un développement durable s'est tenu à Katmandou (Népal) les 17 et 18 novembre 2015, en même temps que le neuvième Forum régional sur les transports écologiquement viables en Asie. Ce dernier a permis à des experts internationaux, de hauts responsables des transports et des représentants de capitales et de villes secondaires d'échanger des idées, des questions et des données d'expériences en matière de construction de systèmes et de services de transport nationaux, urbains et ruraux améliorés, plus durables et plus inclusifs, ainsi que de politiques de développement de systèmes de transport résilients aux catastrophes et adaptés aux changements climatiques. La réunion régionale et le séminaire sous-régional ont profité à de nombreux responsables politiques des pays les moins avancés.

## **G. Agriculture et sécurité alimentaire**

35. Conformément à la campagne « Défi Faim zéro » du Secrétaire général, au Programme d'action d'Istanbul, à la résolution 71/2 de la Commission et à l'engagement pris par cette dernière de renforcer les institutions et les capacités en vue d'améliorer la résilience aux chocs exogènes et d'accroître la sécurité énergétique et alimentaire, le secrétariat a tenu une Concertation sur la coopération régionale pour la sécurité alimentaire en Asie du Sud à Katmandou en 2015. L'objectif était d'élaborer un programme d'action pour la coopération régionale visant à réduire les niveaux alarmants d'insécurité alimentaire en Asie du Sud.

## **H. Commerce**

36. La plupart des activités de recherche, de renforcement des capacités et de coopération régionale menées par le secrétariat dans le domaine du commerce sont utiles aux pays les moins avancés. Le secrétariat encourage la participation de ces pays aux événements régionaux et sous-régionaux, et aux programmes de renforcement des capacités. En outre, il organise un certain nombre d'activités ciblées au niveau national à l'intention des pays les moins avancés. Ces activités se fondent sur un travail analytique permettant de repérer les problèmes qui se posent et de proposer différentes solutions possibles. Le secrétariat a fourni une assistance technique en fonction de la demande et a organisé 30 programmes nationaux et régionaux de renforcement des capacités en 2015, auxquels tous les pays les moins avancés de la région ont été invités. Des activités de niveau national ont été menées en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Timor-Leste.

37. L'atelier de développement des capacités commerciales pour l'Asie du Sud s'est tenu à New Delhi (Inde) en septembre 2015. L'objectif était d'accroître les capacités des responsables politiques et des fonctionnaires des ministères du commerce, en particulier dans les pays les moins avancés, de tirer parti des possibilités se présentant sur les marchés internationaux et régionaux, notamment des arrangements commerciaux préférentiels. L'Afghanistan a également bénéficié d'un appui par le biais de l'élaboration de produits de la connaissance, dont la publication la plus récente intitulée *Doing Business with Afghanistan: Harnessing Afghanistan's Economic Potential*. Celle-ci présente une analyse détaillée et des recommandations à l'intention des entreprises, et porte une attention particulière au climat d'investissement en Afghanistan en vue de faciliter la création d'entreprises et l'accroissement des capacités de production. Elle a été présentée à la sixième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan en septembre 2015. Grâce à l'organisation d'une manifestation parallèle sur le rôle des organisations régionales et internationales dans le développement de l'Afghanistan, le secrétariat a joui d'une excellente visibilité pendant cette Conférence.

## **I. Développement humain et social**

38. Conformément à l'engagement pris par la Commission de renforcer les capacités des responsables et spécialistes politiques d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques socioéconomiques nationales intégrées propres à améliorer la protection sociale et à réduire la vulnérabilité des groupes défavorisés, le secrétariat a fourni une assistance technique et d'autres formes d'aide au moyen des activités ci-après:

a) Des études sur la protection sociale et la création d'emploi pour une croissance inclusive, portant une attention particulière aux pays les moins avancés tels que le Bangladesh et le Népal, ont été réalisées en collaboration avec le Réseau de recherche sud-asiatique sur l'emploi et la protection sociale pour une croissance inclusive. Ces études, qui sont parvenues à leur conclusion en octobre 2015, étaient destinées à informer les responsables et spécialistes politiques des outils de politique générale et des mécanismes préconisés se trouvant à leur portée, selon la situation et les capacités de leurs pays respectifs;

b) Le séminaire sur l'intégration de la protection sociale pour une croissance inclusive en Asie du Sud (dans le cadre du Réseau de recherche sud-asiatique sur l'emploi et la protection sociale pour une croissance inclusive) visait à mettre en commun les analyses et à faire valoir les recommandations issues d'études afin d'améliorer la compréhension des questions d'emploi et de protection sociale dans les pays les moins avancés concernés;

c) La première réunion du Groupe de mobilisation pour la promotion de l'égalité des sexes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue à Islamabad (Pakistan) en juillet 2015, avec la participation de responsables et d'experts de pays les moins avancés tels que l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal. L'objectif était de collaborer avec le secrétariat de la SAARC pour encourager ses pays membres à placer la problématique hommes-femmes au cœur de leurs politiques et à généraliser la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Asie du Sud, en tant qu'outil d'émancipation des femmes.

## **J. Épanouissement des jeunes**

39. Depuis 2014, le secrétariat conduit la mise en œuvre d'un projet interrégional destiné à renforcer les capacités des gouvernements de pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et d'Asie occidentale d'élaborer des politiques de développement inclusif et durable répondant aux besoins des jeunes. Le projet vise à promouvoir les politiques en faveur de la jeunesse, plus particulièrement dans les domaines de la participation des jeunes au marché du travail et de l'accès à des emplois décents. Il devra notamment aboutir à la création d'une « boîte à outils » proposant différentes solutions en matière de programmes et de politiques, afin de promouvoir le partage des connaissances et de fournir des conseils techniques. Un prototype de cette « boîte à outils » a déjà été mis au point et comprend les bonnes pratiques et les contributions du Cambodge et du Bhoutan. En temps utile, cette « boîte à outils » proposera les bonnes pratiques d'autres pays les moins avancés et son utilisation sera encouragée dans tous les pays de l'Asie et du Pacifique.

## **K. Égalité des sexes et émancipation des femmes**

40. Pour appuyer la mise en œuvre par les États membres du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030, le secrétariat fournit une assistance technique aux pays les moins avancés pour l'élaboration de politiques et de programmes visant à lutter contre les inégalités entre les sexes en matière de développement national. Le secrétariat a organisé deux ateliers de renforcement des capacités sur la promotion du principe de responsabilité et l'amélioration des statistiques dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, en septembre et octobre 2015. En réunissant des représentants d'organisations nationales de promotion de la femme et de bureaux nationaux de statistique de 18 pays, dont le Bangladesh, le Bhoutan, le

Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao, ces ateliers ont favorisé la collaboration et la coordination en matière de stratégies et de mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes au niveau national, ainsi que le partage des connaissances, des idées et des données d'expériences entre les États membres de la région.

## **L. Protection sociale**

41. Le secrétariat a mis au point des outils de partage des connaissances et des produits analytiques sur la protection sociale en vue de faciliter la mise en commun de données d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays. La « Boîte à outils de la protection sociale », plateforme en ligne inaugurée en 2013, vise à aider les responsables politiques et les autres parties prenantes à instaurer des systèmes de protection sociale plus larges et plus solides. La Boîte à outils recense les bonnes pratiques de la région Asie-Pacifique, y compris au Bangladesh et au Bhoutan. Elle a en outre bénéficié de l'examen d'experts de certains gouvernements, notamment ceux du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao, de la société civile, du monde universitaire et du système des Nations Unies. La Boîte à outils est désormais utilisée par plusieurs pays.

42. Pour aider les pays à lutter contre l'exploitation des travailleurs migrants et les mauvais traitements qui leur sont infligés, la CESAP, en collaboration avec d'autres partenaires du système des Nations Unies et dans le cadre de la co-présidence du Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, a publié un rapport intitulé *Asia-Pacific Migration Report 2015: Migrants' Contributions to Development*. Celui-ci présente des éléments probants sur la manière de renforcer la participation des migrants aux processus de développement de leurs pays d'origine et de destination. Il porte une attention particulière aux stratégies permettant aux travailleurs migrants d'avoir accès à des emplois décentes et à une forme de protection sociale, ainsi qu'à des circuits peu coûteux de migration et d'envoi de fonds. Le rapport met en lumière les domaines dans lesquels une réforme des politiques permettrait d'amplifier le rôle des migrants issus des pays les moins avancés dans le développement, conformément à l'objectif prioritaire relatif aux investissements directs étrangers et aux envois de fonds des migrants défini dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique entre 2011 et 2020.

## **M. Réduction des risques de catastrophe**

43. Le secrétariat a pris une série de mesures en faveur du renforcement de la résilience par le biais d'une approche multidimensionnelle. Le Programme régional de la Commission pour les applications des techniques spatiales au développement durable a accordé la priorité au renforcement des capacités des pays les moins avancés en matière d'utilisation efficace des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique. Il a également proposé des programmes et des ateliers de formation à l'intention des responsables et spécialistes politiques des États membres, s'adressant plus particulièrement aux pays les moins avancés.

44. Dans le cadre de son appui aux pays les moins avancés, y compris l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Îles Salomon, Kiribati, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao et le Vanuatu, le secrétariat a assumé un rôle de premier plan au niveau régional pour fournir des orientations de politique générale et accroître les capacités des États membres. Il s'est ainsi efforcé de a) renforcer les



capacités institutionnelles en vue de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour la réduction des risques de catastrophe; b) mettre en application les mécanismes relatifs aux sécheresses, y compris le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses; c) fournir un appui régional en temps utile, en particulier l'accès à des images satellitaires en temps quasi réel, aux pays touchés par de graves catastrophes, au moyen du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, établi de longue date; et d) mener des activités de recherche et d'analyse des politiques pour repérer les besoins et les défis naissants, en développant l'inventaire régional.

45. Le secrétariat a mené une série de programmes et d'ateliers de formation destinés à renforcer les capacités des pays les moins avancés dans le domaine de la gestion de données géospatiales. Il a par exemple conduit un programme d'assistance technique sur les systèmes d'information géoréférencée en ligne pour la gestion des risques de catastrophe, qui s'est tenu au Bhoutan les 3 et 4 juin 2015, en vue de créer un « géoportail » national pour la réduction des risques de catastrophe. En outre, le secrétariat a assuré la promotion du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses dans la région au moyen de programmes de renforcement des capacités, tels qu'une réunion nationale pour la mise en œuvre de ce mécanisme, tenue au Népal du 30 mars au 2 avril 2015. Le secrétariat a fourni plus de 150 images satellitaires en temps quasi réel et des cartes des dommages aux pays touchés par de graves catastrophes, y compris les pays les moins avancés, grâce au Programme régional de la Commission pour les applications des techniques spatiales au développement durable. Ces informations et données spatiales ont aidé à évaluer les sinistres et à planifier les mesures de relèvement dans les pays les moins avancés touchés par des catastrophes, en fournissant des images de la situation sur le terrain.

46. Le secrétariat travaille à la mise en œuvre du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses dans certains pays les moins avancés tels que l'Afghanistan, le Cambodge, le Myanmar et le Népal. Il a facilité la fourniture de données/produits et services de source spatiale par le biais des centres de service régionaux en Chine et en Inde et a renforcé les capacités des pays en développement sans littoral de faire face aux sécheresses touchant les zones agricoles. La situation, les disparités et les arrangements institutionnels relatifs aux sécheresses au Cambodge, au Myanmar et au Népal ont été évoqués lors de missions consultatives techniques menées à la fin de 2014 et au début de 2015. La formation d'équipes de pays est en cours, tout comme l'élaboration d'un profil par pays, avec l'aide du secrétariat. Une série de catastrophes naturelles et de restructurations administratives a fait prendre du retard à ces pays, mais le secrétariat planifie les prochaines étapes avec les coordinateurs nationaux, qui devraient commencer par une réunion pluripartite au début de 2016. En Afghanistan, la mise en œuvre débutera lorsque le financement sera confirmé.

47. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, le secrétariat a fourni des orientations de politique générale et une assistance technique aux États membres en vue de renforcer leurs capacités de faire face aux risques de catastrophe. À cette fin, le secrétariat a organisé les activités suivantes:

a) La Concertation régionale sur le relèvement après un séisme, sur le principe du « reconstruire en mieux », a été organisée conjointement avec le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC et la Commission nationale de planification du Népal à Katmandou le 1<sup>er</sup> et le 2 octobre, en vue d'appuyer

le processus de relèvement consécutif au séisme de Gorkha (Népal). La Concertation a servi de plateforme de mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience en matière de mesures de relèvement et de reconstruction propres à assurer une résilience accrue. Le secrétariat, en partenariat avec le Centre de gestion des catastrophes, a organisé deux ateliers nationaux en décembre 2015 à l'intention des responsables politiques du Népal, pour qu'ils puissent mettre à profit les enseignements tirés des processus de relèvement suite aux séismes de Sikkim et Bhuj (Inde);

b) L'atelier de formation sur l'évaluation rapide des dommages et des pertes à l'aide de techniques novatrices et d'applications des techniques spatiales, organisé conjointement avec le Centre de gestion des catastrophes, s'est tenu au Népal du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Cet atelier portait sur la manière d'employer les avancées accomplies dans les domaines des applications des techniques spatiales, des systèmes d'information géographique, de l'externalisation ouverte et de la modélisation pour évaluer les dommages et les pertes dans les secteurs les plus gravement touchés par une catastrophe naturelle. Il visait en particulier les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, y compris les pays les moins avancés, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal;

c) Le secrétariat a poursuivi l'élaboration de lignes directrices sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification multisectorielle du développement, dans le cadre du projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique ». Le projet s'adresse aux pays en développement vulnérables, parmi lesquels des pays les moins avancés tels que le Bhoutan, le Cambodge et le Népal;

d) La République démocratique populaire lao et le Myanmar ont reçu l'appui du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est pour l'organisation du Forum semestriel sur la mousson. Ce dernier a réuni un large éventail de parties prenantes issues de différents secteurs liés à l'économie, au développement et à la gestion des catastrophes, qui ont débattu de questions relatives à l'état de préparation et à la réduction des risques.

48. Le Portail Asie-Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe et le développement fournit des ressources, telles que des études, des bases de données et des informations sur les catastrophes, qui proviennent des États membres, y compris des pays les moins avancés, et permettent de faciliter la préparation et l'intervention en cas de catastrophe dans la région.

## **N. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités**

49. Constatant les contraintes budgétaires qui pèsent sur les gouvernements de la région, le secrétariat a engagé la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités destinées à aider les pays les moins avancés à attirer des financements privés pour le développement des infrastructures. Un forum régional sur les partenariats public-privé s'est notamment tenu à Bangkok les 21 et 22 janvier 2015. Cinq des pays les moins avancés y ont participé, à savoir le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Népal et la République démocratique populaire lao. Cette réunion a constitué une occasion inédite de mettre en commun des informations et de partager des connaissances sur la manière d'impliquer efficacement le secteur privé dans le financement et le développement d'infrastructures de transport.

50. En 2015, deux événements sous-régionaux ont été organisés: la Concertation sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie du Sud, qui s'est tenue à Katmandou les 22 et 23 septembre 2015, et la Réunion d'experts sur les sources de financement pour les partenariats public-privé en Asie du Sud-Est, qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) les 24 et 25 novembre 2015. Ces deux réunions ont donné lieu à la formulation d'importantes recommandations de politique générale qui devraient orienter le futur développement de partenariats public-privé dans des pays tels que l'Afghanistan, le Bhoutan et le Népal, ainsi que le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao. Des activités nationales ont également été menées dans quatre des pays les moins avancés en 2015 pour les aider à mettre en place leurs cadres politiques de partenariats public-privé (à Phnom Penh (Cambodge), les 10 et 11 mars 2015 et à Thimphou du 24 au 26 mars 2015) et renforcer les capacités des responsables publics d'identifier les possibilités de partenariats public-privé, puis de les développer et de les gérer, dans le domaine des projets d'infrastructure (à Vientiane (République démocratique populaire lao), les 26 et 27 août 2015 et à Nay Pyi Taw (Myanmar), le 1<sup>er</sup> octobre 2015).

## O. Développement des capacités statistiques

51. Malgré l'importance évidente de disposer de données de qualité pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, nombreux sont les pays les moins avancés de la région qui rencontrent des difficultés à produire de simples indicateurs de base. Le secrétariat s'efforce de remédier au manque de capacités statistiques dans les domaines de l'économie, de l'agriculture, de l'environnement, de la problématique hommes-femmes et des questions démographiques et sociales, ainsi qu'à l'insuffisance des capacités institutionnelles transversales, qui compromet la bonne gouvernance. Il existe des lacunes considérables dans les données relatives à des domaines importants pour mesurer l'égalité des sexes, et le secrétariat fournit une aide analytique, normative, technique et de sensibilisation pour aider ces pays à combler ces lacunes. Par exemple, d'importantes statistiques de l'état civil nécessaires au suivi du développement humain font défaut. Les activités d'assistance technique et de sensibilisation de la Commission en matière d'enregistrement de l'état civil et de statistiques de l'état civil visent à pallier ce manque.

52. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique organise des formations sur la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Asie et dans le Pacifique, qui vise à améliorer la production de données servant à évaluer le rôle du secteur agricole et rural dans la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et la réduction de la pauvreté. Il porte une attention particulière à la participation des pays les moins avancés. La CESAP s'implique également dans des activités essentielles d'assistance technique et de sensibilisation pour la promotion des statistiques économiques à travers son Programme régional sur les statistiques économiques, qui porte sur des questions statistiques absolument indispensables au suivi du Programme d'action d'Istanbul.

53. En 2015, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a organisé 18 formations/séminaires de statistique, dont certains participants venaient des pays les moins avancés. Ils ont permis à 183 statisticiens d'État, responsables publics de la planification et de l'agriculture et directeurs de bureaux de statistique de 12 des pays les moins avancés de développer et d'améliorer leurs compétences et d'accroître leur connaissance des normes, méthodes et cadres convenus au niveau international en matière d'activités statistiques dans les

principaux domaines suivants: les bases des statistiques officielles; les statistiques démographiques et sociales; les statistiques économiques et le système de comptabilité nationale 2008; les statistiques de l'environnement, plus particulièrement le Système de comptabilité environnementale et économique; les statistiques agricoles; et la gestion de la qualité statistique et la modernisation des systèmes nationaux de statistique. Les formations/séminaires comprenaient un module personnalisé pour l'Afghanistan et un pour le Népal. Les formations ont permis de renforcer les capacités nationales dans des domaines que les États membres considéraient comme prioritaires pour combler leurs lacunes.

## V. Résumé et conclusions

54. Le plus grand défi auquel les pays les moins avancés de la région se trouvent confrontés est de surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, s'adapter au Programme 2030 et quitter la catégorie des pays les moins avancés. Pour relever ce défi, ils doivent renforcer leurs capacités pour prendre les mesures de politique générale qui leur permettront d'accélérer leur transformation structurelle et d'accroître leurs capacités de production.

55. À cet égard, il est important que la CESAP continue de fournir une assistance technique aux pays les moins avancés pour les aider à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et de stratégies conformes au Programme 2030 et au Programme d'action d'Istanbul, notamment pour la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources financières, la promotion de l'intégration et de la connectivité régionales, l'accroissement des capacités de production et de l'innovation, la promotion de la diversification économique, la promotion du développement social et humain, la facilitation des moyens de transfert des technologies nouvelles et adaptées, le renforcement des capacités statistiques et la promotion de la coopération régionale en matière de gestion des risques de catastrophe.

56. La Commission voudra peut-être encourager la participation et l'implication actives des pays les moins avancés dans les activités du secrétariat, ainsi que donner des orientations à ce dernier quant à la manière d'aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités d'accroître l'intégration et la connectivité régionales et d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques conformes au Programme 2030, au Programme d'action d'Istanbul et aux autres objectifs de développement convenus au niveau international.